

COMMUNE DE NURIEUX-VOLOGNAT
PV du Conseil Municipal du
Mercredi 05 mars 2025 à 20h30 en mairie

Présents : ANCIAN Jean Marc, BERGER Arlette, BELLOUZE Daniel, COUDEYRE Ghislain DUSSUC Marie-Hélène, GENOUX Michel, JOLY Laurence, MICHEL Rémi, NEYRON Bernard, PERNET Pascale. PICCARD Maxime,

Excusées FLAMIN Déborah, PERRIER Marie Laure, LOPEZ Marion, MARCHAND Mélanie

Convocation du 24 Février 2025

Secrétaire de séance : ANCIAN Jean Marc

PV du conseil municipal du 5 février 2025

Don d'une parcelle C357 de 634m² en zone N de la part de Monsieur REVOY Jean Philippe pour la commune.

Monsieur Revoy Jean Philippe propose à la commune d'acquérir la parcelle C 357, en zone N, pour 1 €. Le plan de situation C357 est présenté au conseil Municipal.

Monsieur Revoy Jean Philippe a souhaité confier la vente à « actes et conseils notaires Nantua Lac »

Le conseil municipal **apprécie** la proposition de Monsieur Revoy pour la cession de la parcelle à 1 € symbolique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** cet achat pour 1 € chez le notaire désigné « actes et conseils notaires Nantua Lac »
- **DIT** que la commune paiera les droits et frais pour cette acquisition
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette disposition

Travaux

*La commission travaux s'est réunie le 25 février 2025

Un tableau des travaux restant à réaliser est présenté au Conseil Municipal.

*logement d'urgence : la pose des placoplâtres est réalisée, l'électricité est en cours.

***Forêt communale**

Demande de la commune de Peyriat pour l'entretien des haies en limite de commune sur une longueur de 400 mètres : La demande de partage du coût de l'entretien est acceptée par le Conseil Municipal pour 634 € HT.

Travaux Sylvicoles et de maintenance :

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les travaux sylvicoles et

de maintenance concernant la forêt pour 2025 :

Les travaux sylvicoles représentent un montant de 7 820 € HT et les travaux de maintenance un montant de 7 240.00 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** les travaux sylvicoles pour un coût de 7820 € HT
- **REFUSE** les travaux de maintenance d'un coût de 7240 € HT
- **DIT** que les travaux seront inscrits au budget 2025
- AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette disposition

Programme d'actions :

Le programme d'action et de plantation se décompose en deux parties.

A. La plantation des parcelles 3-8-9 et 11 / B. la plantation de la parcelle 43

Ces deux plantations se déroulent selon les mêmes procédés :

1. Constitution d'un dossier de consultation
2. Préparation du terrain
3. Fourniture et mise en place des plants
4. Si besoin traitement contre l'Hylobe
5. Si besoin Répulsif contre le gibier
6. Dégagements

Le coût pour la plantation des parcelles 3-8-9 et 11 est de 113 080.00 € HT et celui pour la plantation de la parcelle 43 est de 44 770.00 € HT.

Les deux plantations sont subventionnables par deux fonds ayant des modes de financement différents (Label bas carbone et France nation verte).

Les différences entre les programmes France Nation verte et Label Bas Carbone sont présentées.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le mode de financement :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le plan de financement par le biais du dispositif « Label bas Carbone »

La commune bénéficiera d'une subvention de 80% sur le montant de **157 850 € HT**.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents,

Voirie

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'un accord cadre pour un programme de voirie pluri annuel avait été mis en place avec l'entreprise Colas.

Un plan pour la réfection de la voirie de la ZA Sétalagne est représenté en 3 phases:

Le montant total prévisionnel de l'opération ZA SETALAGNE s'élève à 710 000€ HT soit 852 000 € TTC.

Le coût prévisionnel de la phase 1, hors études géotechnique, amiante, topographique, AMO, SPS, CT est de 200 550 € HT.

Le coût prévisionnel hors études géotechnique, diagnostic amiante, topographique, AMO, SPS, CT de la phase 2 est de 180 700 € HT.

Le coût prévisionnel de la phase 3 hors études géotechnique, amiante, topographique, AMO, SPS, CT est de 199 2400 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour approuver le lancement de la phase 1 en 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal :

- **APPROUVE** le lancement de la phase 1 pour 200 550 € HT hors études et maîtrise d'œuvre
- **S'ENGAGE** à inscrire au BP 2025 les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération
- SOLLICITE** auprès de HBA une subvention par le biais du Fonds de concours

Livret opérationnel du SDIS 01

***En 2024 : les pompiers sont intervenus** 54 interventions sur la commune (5 accidents à la circulation, 8 incendies, 1 opération diverse, 40 secours à la personne).

***Rapport SDIS 01 :**

Le rapport du SDIS01 concerne à 8 bornes à incendie sur la commune.

L'incendie est de la compétence de la commune mais le transport de l'eau est de la compétence de Haut-Bugey Agglomération.

*Revue annuelle

Centre de santé

La CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) a visité notre espace de santé le 23 janvier pour faire un diagnostic sur le territoire.

Puis une réunion a eu lieu le 12 février dans les locaux de HBA, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé a présenté trois modèles de centres de santé alternatifs et temporaires.

Dans chacun des modèles, les communes assumeront le loyer, négociable avec la SEMCODA à minima les deux premières années, et HBA assurera la participation à l'investissement.

Dans l'optique d'une rencontre prochaine avec le Département, et afin de statuer collectivement sur le modèle, le Président de HBA souhaite connaître le positionnement des communes quant à chacune de ces hypothèses.

Une réunion est programmée le jeudi 27 mars à Port.

Le Conseil Municipal, en l'état actuel et faute de précisions sur les coûts ne se prononce pas.

* Un ostéopathe qui va partir à la retraite en novembre 2025 voudrait poursuivre son activité à l'espace santé de Nurieux.

Actuellement, à l'espace santé sont présents :

- Une Hypnothérapeute / Sophrologue qui pratique 1 jour par semaine dans le box 2.
- Une infirmière qui reçoit dans le box 1 et prévoit un élargissement de son activité.

La demande de l'ostéopathe est en attente d'une rencontre avec la mairie.

Ecole/ périscolaire

***Tarifs cantine 2025-2026**

Par délibération du 6 mars 2024 le prix du repas avait été maintenu à 4.50 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le tarif des repas pour l'année scolaire 2025-2026.

Le conseil Municipal observe une nouvelle augmentation du coût des repas cette année après celle de l'année dernière entièrement absorbée par les communes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** le prix du repas à 4.70 € montant de la participation des familles pour l'année scolaire 2025-2026
- **RAPPELLE** que la différence entre la participation des parents et le prix de revient des repas, sera pris en charge par les budgets communaux des mairies de Ceignes, de Leyssard, de Serrières et de Nurieux-Volognat.
- **PRÉCISE** que :

Les enfants qui auront une absence justifiée par un certificat médical, pourront bénéficier du remboursement du prix du repas, par déduction de celui-ci sur la facture de la cantine.

Les personnes chargées de l'encadrement des enfants, pourront prendre leurs repas à la cantine et pourront bénéficier des repas en avantage nature.

*** Tarifs périscolaires 2025-2026**

- Il est rappelé que par délibération du 6 mars 2024 le conseil municipal a décidé que la participation financière des parents serait modulée en fonction du quotient familial.
- Avait proposé de fixer pour l'année les tarifs suivants :
- Pour un quotient familial de 0 à 765 : **1,20 €** de l'heure
- Pour un quotient familial supérieur à 765 : **1,50 €** de l'heure

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire **2025-2026** :
- Pour un quotient familial de 0 à 765 : **1,30 €** de l'heure
- Pour un quotient familial supérieur à 765 : **1,60 €** de l'heure
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents.

***Service du mercredi matin**

Les enfants présents le mercredi matin sont en baisse. Entre 2 et 7 enfants fréquentent ce dispositif.

Sachant que la rémunération du directeur pour la matinée coûte à la commune 175 € par semaine, la question du maintien de ce service déficitaire se pose. Il est rappelé que ce service temporaire avait été mis en place suite à la suppression des TAP afin que les familles puissent s'organiser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

- **DECIDE** de supprimer le service à la rentrée de septembre 2025
- **DEMANDE** à Madame le Maire d'informer le directeur de cette suppression.

*Eclairage des classes : 3 classes sur 4 ont été mises à l'éclairage LED

*Le ménage de la bibliothèque est assuré une fois par vacances scolaires par les agents de la commune.

Haut Bugey Agglomération

* Le Conseil Communautaire a eu lieu le jeudi 27 février

* Lavage des réservoirs :

Le lavage du réservoir de Crépiat, prévu le 12 mars, est annulé. Il est reporté à une date ultérieure non définie pour le moment.

Hameau de VERS : mardi 11 mars

Hameau de VOLOGNAT + lotissement des Pins : mardi 11 mars

Hameau de BERTHIAND : jeudi 13 mars

Hameau de MORNAY : mardi 18 mars

*Service eau et assainissement

Il est possible de visionner une vidéo explicative

<https://youtu.be/jTivi69CbGY> Elle permettra un premier niveau de renseignement à destination des nombreux usagers de l'agglomération, concernant les travaux, les tarifs et le cadre réglementaire s'imposant aux collectivités.

Divers :

- * Madame la Sous-Préfète Karine GARCIN -ESCOBAR a pris ses fonctions en février.
- * La Commission communale des impôts directs aura lieu le 24 mars à 09h, les convocations sont distribuées.
- * Commémoration du 8 mai 2025 : 80ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Un mail a été envoyé à l'école.
- * Des arrêtés d'alignement individuel ont été pris suite à 2 bornages pour AC 123 Crépiat Mr Da Silva et AH 39 chemin de la Tour Mr Revoy.
- *Affichage du 27 décembre au 10 février 2025 pour RONADIS à Béard-Geovreissiat concernant la plateforme logistique de stockage.
- *Feux de poubelle ayant entraîné les déplacements des pompiers et des gendarmes. Une information a été faite sur panneau Pocket pour les parents de ces jeunes adolescents, inconscients, qui déplacent les forces de sécurité alors que d'autres pourraient en avoir besoin.
- *Une précision sur l'entretien du logement d'urgence par l'occupant sera apportée lors de la rédaction du bail.
- *Une réclamation pour une tombe à Mornay a été envoyée à l'architecte
- *La restauration du Four à pain de la pouponnière est en attente de diagnostic
- *Le comité de fleurissement aura lieu le samedi 15 mars à St Etienne sur Chalaronne.
- *Accueils aînés à MONTREAL LA CLUSE « la maison câline »
téléphone : 0474227585 ou maisoncaline@montreallacluse.fr
- *Frelons asiatiques : Le piégeage de printemps aura comme référent Yves Burgat avec une convention de partenariat avec le groupement sanitaire de l'Ain
- *Rénovez en Haut Bugey : la SPL ALEC AIN anime pour Haut Bugey Agglomération, le service public de la rénovation énergétique. Rénovez en Haut Bugey / France Rénov' est destiné à accompagner les habitants dans leurs projets d'amélioration énergétique et d'adaptation de leur logement.
Conseiller énergie : 04 74 12 17 69 / renovezenhautbugey@alec-ain.fr

Conseil municipal le mardi 15 avril à 20h30

Commission finances le 15 avril à 19h00